



Demande de naturalisation

Par **kourou**, le **28/10/2013** à **20:11**

Bonjour à vous,
je viens vous consulte car j'ai besoin d'aide et de renseignement concernant ma naturalisation.

j'avais déjà effectuer une demande de naturalisation par décret en 2011 qui n'avais pas abouti (défaut de ressource).

Je suis arrivé en France à l'âge de 10 ans et vivant avec ma mère, aujourd'hui âgé de 23 ans et n'ayant jamais quitter la France, j'aimerais savoir s'il est possible de saisir le greffe au tribunal de mon domicile pour demander la nationalité Française?
est-ce possible et comment procédé s.v.p

Par **youris**, le **28/10/2013** à **20:25**

bjr,
vous écrivez que votre demande n'a pas abouti, cela signifie-t-il que vous avez stoppez votre demande ou que votre demande a été ajournée ?
les conditions de 2011 n'ont pas changées, donc si vous êtes inséré professionnellement et disposez de ressources stables et suffisantes, vous pouvez faire votre demande.
cdt

Par **kourou**, le **29/10/2013** à **02:09**

Oui ma demande a été ajournée pour défaut de ressource.
Mais ce que moi je voudrais savoir c'est s'il est possible dans mon cas, en vue de la condition de résidence en France, de réclamer la nationalité Française directement au greffe du tribunal d'instance, comme l'aurais fait un enfant étranger de 13,16,18 ans par rapport a la condition de résidence et/ou de naissance en France
merci

Par **youris**, le **29/10/2013** à **09:32**

bjr,
la procédure dont vous parlez est celle d'enfant né en france de parents étrangers ors vous

n'êtes pas né en france.
cdt